L'apport du CCTB dans la gestion des déchets

Hélène DELLOGE

Embuild Wallonie - Manager Environnement & Economie circulaire

Christian CAPART

UWA - Facilitateur CCTB







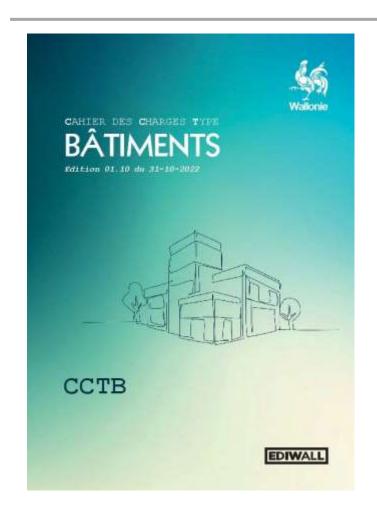


Le CCTB



Cahier des Charges Type Bâtiments Wy Facilitateurs





Outil de référence pour les travaux immobiliers

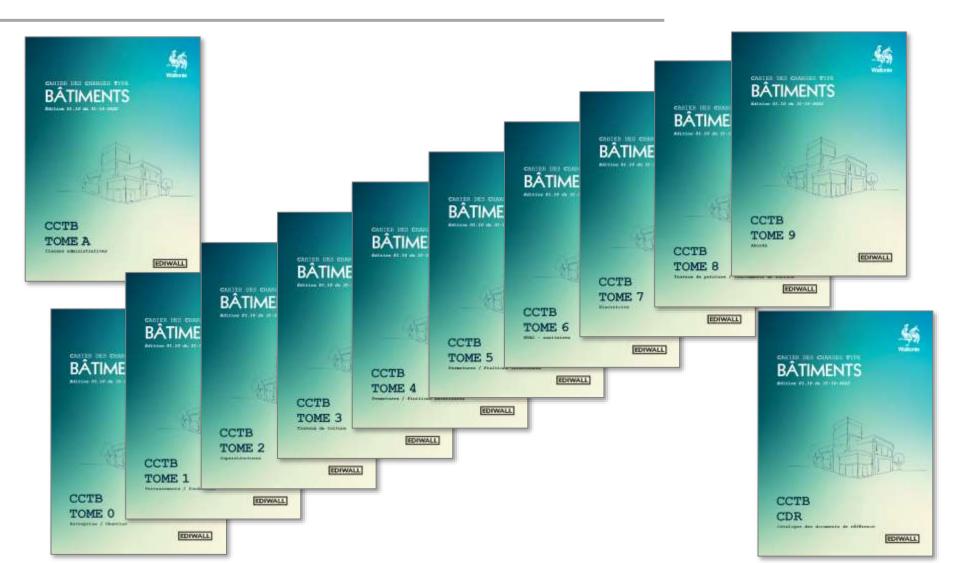
https://batiments.wallonie.be

Version 01.10 publiée le 31/10/2022 (version 01.11 annoncée pour janvier 2024)





CCTB - 11 tomes + 1 annexe







Tome A Clauses administratives

Tome 0 Entreprise/chantier

Tome 1 Terrassement & Fondations

Tome 2 Superstructures

Tome 3 Travaux de toiture

Tome 4 Fermetures et finitions extérieures

Tome 5 Fermetures et finitions intérieures

Tome 6 Techniques / fluides

Tome 7 Technique / Electricité

Tome 8 Travaux de peinture et traitements de surface

Tome 9 Abords

CDR Catalogue des documents de référence





La gestion des déchets dans le CCTB

Travaux – Clauses déchets



Groupe de travail transversal (présidé par la DIGPD du SPW-ARNE)

- Composé de représentants du SPW, de bureaux d'études, de MO, d'architectes et auteurs de projets, d'entrepreneurs, ...
- Mise à jour annuelle



- Dispositions dans les clauses administratives
 - Organisation du chantier
 - Clauses de réexamen et de révision
 - Pénalités spéciales
- De nombreuses clauses techniques Tome 0 Entreprise Chantier
 ⇒ Section 07 Déchets, matériaux et éléments réemployables
 - Système documentaire
 - Gestion des déchets de construction
 - Gestion des déchets de déconstruction/démolition
 - Gestion des déchets verts
 - Gestion des terres
- Catalogue des documents de références, y compris l'ensemble des textes légaux applicables

CCTB regorge d'informations





- Dernières évolutions réglementaires
- Clauses rédigées et prêtes à être intégrées dans vos CSCh
- Exigences connexes à la gestion des déchets (permis d'environnement, enregistrement transport déchets, amiante, ...)
- Outils spécifiques (Plan particulier de gestion des déchets, inventaire déchets-matériaux, ...)

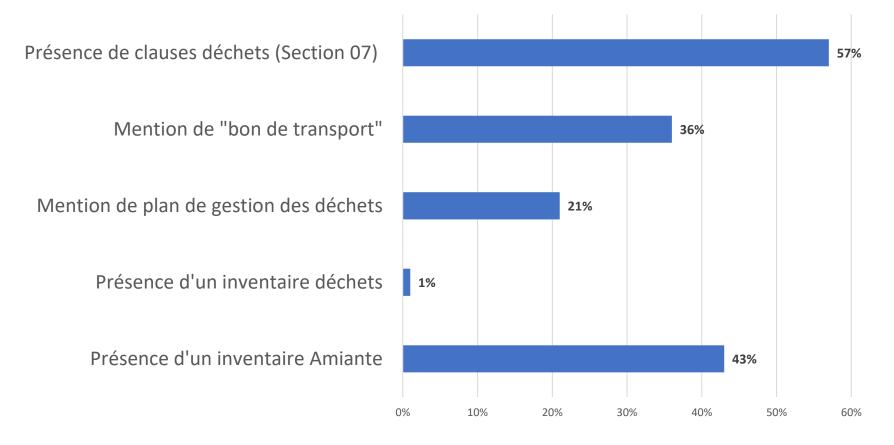


Or ... peu utilisé ...

En quelques chiffres



Analyse de 14 cahiers spéciaux des charges issus du CCTB



Comment éviter ceci?



En tant que pouvoir adjudicateur (MO), vous souhaitez un chantier propre et ordonné, conforme à la réglementation déchets, voire exemplaire en terme de prévention/gestion/tri/réemploi/recyclage/...





⇒ Utilisez les Clauses Déchets du CCTB





⇒ Un CSCh complet et reprenant un maximum d'information permettra à l'adjudicataire (entrepreneur) d'ANTICIPER et d'ADAPTER au mieux la gestion des déchets : logistique sur chantier, tri sélectif, filière de gestion et recyclage, valorisation, ...

DESCRIPTION
- Définition / Comprend
Rappelé comme suit (extrait):

L'adjudicataire a l'obligation de tenir sur chantier ou à défaut au siège social, la collection des bons d'évacuation conformes au modèle joint en annexe au présent tome A.

6.2 Gestion des déchets de démolition avec un inventaire limité aux déchets dangereux

DESCRIPTION

- Définition / Comprend

Rappelé comme suit (extrait) :

Une évaluation de la nature et des quanti és de déchets dangereux qui devraient être rer contrés lors de l'exécution des travaux a été réalisée et donne lieu à l'inventaire des déchets de démolition

i cahier spécial des charges, ainsi qu'à des postes spécifiques au métré. le métré échets dangereux.

le nettoyage des appareils, l'enlèvement des protections mises en places, la réparation et le nettoyage des plafonnages ou finitions salis ou endommagés pendant les travaux.

« L'évacuation et la gestion des déchets issus de travaux de démolition, de rénovation ou de construction font l'objet d'un ou plusieurs postes spécifiques, détaillés dans le Tome 0 en section

07 – Déchets: Préventions, tris sélectifs sur chantier, stockages, transports et traitements des déchets »

Attention

=> Important de considérer la « gestion des déchets » dès la phase projet pour conscientiser l'ensemble des acteurs et initier une dynamique participative et concertée

Clauses Déchets dans le CCTB



Exemples de prescriptions générales :

L'adjudicataire évacue les déchets, matériaux et éléments réemployables du chantier sauf clause contraire du cahier spécial des charges.

Tout camion qui quitte le chantier avec des déchets de ce chantier doit être porteur d'un bon d'évacuation, conformément à la CMRW 1995-02-23.

Les déchets sont orientés vers les filières adéquates et autorisées ou sont mis en oeuvre sur le chantier dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les déchets dangereux sont évacués conformément à l'AERW 1992-04-09 relatif aux déchets dangereux, par un transporteur ou un collecteur agréé par la Région wallonne.

Clauses Déchets dans le CCTB



L'adjudicataire établit et tient à jour un système documentaire relatif à la gestion des déchets. Ce système documentaire comprend : Plan particulier de gestion des déchets (modèle joint au CSCh), bons d'évacuation, bordereaux de réception des déchets et registre des déchets du chantier.

Les déchets et éléments réemployables sont tenus séparés ou triés, et stockés, de manière à respecter le CSCh, les objectifs environnementaux et les obligations de tri à la source ou en centre autorisé en aval du chantier.

Les matériaux et éléments réemployables suivants *** restent la propriété du pouvoir adjudicateur et sont soigneusement démontés et stockés afin d'en préserver les qualités et d'en conserver le caractère réemployable.

En cas de découverte de déchets de déconstruction / démolition en cours de chantier, les clauses administratives sont applicables pour une éventuelle révision du marché.





Transporteur/

collecteur

(A,B,C,...)5

Centre de

traitement

de déchets

(A,B,C,..)5

Plan particulier de gestion des déchets

1 Historique du document

Date	Auteur	Description

2 Identification de l'entreprise

- Nom et raison sociale :
- Coordonnées de la personne de contact pour la gestion des déchets (à compléter avant le début des

3 Identification du projet

- Nom/reference un projet.
- Lieu (adresse complète ou, à défaut, coordonnées Lambert)
- Maître d'ouvrage:
- Type de bâtiment :
- · Nature du chantier : construction/démolition/rénovation (biffer les parties qui ne sont pas d'application)
- Planning:
 - Début
 - o Fin du chantier :
- Valeur du chantier (euros HTVA) :
- % attribué à la gestion des déchets

4 Identification des transporteurs/collecteurs

4.1 Identification des transporteurs

À compléter 15 jours avant le début des travaux ou lors de la soumission si le marché est passé par

	•	Nom	Adresse du siège social	Numéro d'agrément ou d'enregistrement ²
Г	A.			
	B.			
	C.			
Г	D.			

4.2 Identification des collecteurs³

À compléter 15 jours avant le début des travaux ou lors de la soumission si le marché est passé par appel d'offre

l		Nom	Adresse du siège social	Numéro d'agrément ou d'enregistrement ²
l	E.			
l	F.			
l	G.			

Transporteur : toute entreprise qui transporte des déchets d'un lieu vers un autre (du chantier vers le siège

Gestion des déchets

Déchets inertes

Type de déchet

dé

	des	prévu ⁶	masse)	Construction (C)	t t				
	déchets ⁵		généré ⁷	Démolition (D) Rénovation (R)	(ex. big bag, conteneur,) ⁵	CTA	CET	Autre (à préciser) ⁸	
Matériaux pierreux à l'état naturel	01 01 02								
Débris de béton	17 01 01								
Dábris de brienes	17.01.02	1	ı		1	l	I	I	

Volume

Volume

17 01 03 Débris de tuiles et céramiques 17 01 07 Débris de béton, briques. tuiles et céramiques en mélange 17 02 02 Verre Mélanges bitumineux (ne 17 03 02 contenant pas de goudron) Terres de déblais non 17 05 04 contaminées Déchets de démolition non 17 07 95

Activité⁵

Stockage/

Destination⁵

mélangés à des matières

putrescibles ou

combustibles

A compléter en fonction de l'inventaire fourni par le pouvoir adjudicateur

⁷ À compléter au fur et à mesure du chantier

⁸ Préciser le type (Ex. réhabilitation ou réutilisation sur un chantier) ainsi que le lieu de destination (adresse ou coordonnées lambert)

g Liste à compléter avec codes déchets d'application pour le chantier, conformément aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 juillet 1997 établissant un catalogue des déchets (M.B. 30.07.1997 - ext. 06.09.1997)

Documents types da

CCT-B2022 Modèle d'inventaire des déchets de démolition

Dénomination : ...

Coordonnées :

Nom et prénom ... Société ...

Rue et numéro

Code postal et ville ...

Numéro de téléphone ...

Demailiae cartestralae où sura lieu la démolition/la démontage.

Farceles cadasulates du adra lieu la del loi			
rue et numéro	code postal et commune	Numéro parcelle cadastrale	Année de construction

Décrivez ci-dessous les activités en place avant les démolitions des bâtiments :

Complétez ci-dessous le type constructif des bâtiments à démolir :

	Oui	Non	Description du matériau / Nombre d'éléments
Isolation des parois extérieures			
Matériaux constituants les cloisons intérieures			
Matériaux constituants les murs intérieurs			
Citeme mazout enterrée'			
Citeme enterrée eau pluie			
Couverture du sol en textile			

échet

ntités a uscepti re déch bte de c

2.2 Déchets non-dangereux

Complétez dans le tableau suivant, les déchets non-dangereux provenant de la démolition désignée par le cahier des charges auquel est annexé cet inventaire.

Si vous n'avez pas assez de place dans ce tableau, utilisez le tableau à l'annexe 3 du présent formulaire. Intitulé du déchet | Code EURAL Quantité estimée (prévue) (mª, bâtiment tonne, f)

_		
Em	nııı	
	\sim	ı

Λ Λ	
\7	Facilitateurs

si que des ravaux est **harges** par

Remplissez la déclaration suivante :	
Je soussigné inventaire de manière sincère et véritable en date du :	certifie le remplissage de cet (date).
Ecrivez « déclaré sincère et véritable » précédé de la signature :	
Signature du pouvoir adjudicataire (maitre d'ouvrage)	Signature de l'architecte ou de l'expert
Nom prénom	
A qui délivrer ce formulaire ?	

L'inventaire des déchets de démolition complété doit être intégré au Cahier Spécial des Charges Travaux ET joint aux documents remis à l'adjudicataire.

Cadre réservé à l'adjudicataire (exécutant)
Accusé de réception du présent inventaire : Je soussigné représentant l'entreprise affirme avoir bien reçu le présent inventaire en date du
Sinnature :





Postes proposés pour la gestion de nombreux déchets

Pour ce qui est de la gestion des déchets issus des travaux de démolition, déconstruction et rénovation et en vue de favoriser leur valorisation et de prévenir leur contamination par des déchets dangereux, ils sont triés conformément aux objectifs environnementaux, au moins par familles et types de déchets - matériaux suivantes :

- Eléments réemployables (césignés comme tels au niveau des prescriptions des autres tomes ou identifiés comme tels par l'adjudicataire)
- Fractions minérales :
- les fractions minérales inertes (non réemployables) constituées de béton, briques, tuiles, céramiques, pierres naturelles;
- les matériaux de construction en verre, tels que les cloisons, vitrages et blocs, le cas échéant intégrés dans un cadre ou châssis,
- iii. les déchets de béton cellulaire ;
- Déchets électriques et électroniques ; soumis à responsabilité élargie des producteurs
- les déchets d'équipements électriques et électroniques
- ii les panneaux photovoltaïques
- Déchets d'emballages non dangereux :
- les déchets de papier et de carton secs et propres;
- ii. les déchets d'emballages industriels en plastique tels que les films et les housses en plastique;
- iii. les liens de cerclage en plastique;
- iv. le polystyrène expansé ;
- v. les déchets d'emballages en métal tels que les pots et les fûts métalliques (ne contenant pas de substances dangereuses);
- vi. les déchets d'emballages en bois tels que les caisses et les palettes jetables en bois ;

- Déchets non dangereux autres que les déchets d'emballages
- les déchets de plâtre et de matériaux en plâtre secs et non contaminés ;
- ii. les déchets de matériaux en plastique ;
- iii. les déchets d'isolants en laine de roche ;
- iv. les déchets d'isolants en laine de verre ;
- v. les déchets métalliques;
- vi. les déchets de bois;
- vii. les déchets de membranes bitumineuses de toiture ;
- les déchets dangereux :
- ies decnets amiantes
- ii. les déchets de matériaux à base de goudron
- iii. les matériaux et emballages comportant ou contaminés par des substances dangereuses autres que l'amiante et le goudron ; (dont aérosol)
- iv. les piles et batteries
- Déchets non repris dans les « familles de déchets » précitées ou découverts en cours de chantier

Clauses

Exemple de poste pour l'évacuation de déchets d'emballages non dangereux en centre autorisé

07.23.3a Évacuation des déchets d'emballages non dangereux en centre autorisé

DESCRIPTION

- Définition / Comprend

Les déchets d'emballages non dangereux concernés sont évacués vers un centre autorisé par son permis d'environnement/unique à réceptionner, regrouper et trier, voire recycler ces déchets.

(soit) Type de déchets : déchets papier-carton / déchets films plastiques / déchets de liens de cerclages / déchets de polystyrène expansé / déchets d'emballage métallique /déchets d'emballage en bois / ...

(soit): Inventaire déchets- matériaux : inventaire complet / inventaire restreint / absence d'inventaire

EXÉCUTION / MISE EN ŒUVRE

- Prescriptions générales

Le paiement s'effectue au prix du poste sur base de la quantité renseignée sur les bons ou factures délivrés au lieu de destination. Le prix pour ce poste comprend également le chargement, le transport et le déchargement au lieu de destination.

Si plusieurs types de déchets d'emballages non dangereux sont générés, triés sélectivement et évacués séparément, un prix pour chacun des types de déchets est remis.

MESURAGE

- unité de mesure:

t (par défaut) / m3

(soit par défaut)

1. t

(soit)

2. m³

- code de mesurage:

Selon la nature des déchets d'emballage non dangereux.

Quantité renseignée sur les bons ou factures délivrés au lieu de destination.

- nature du marché:

QΡ

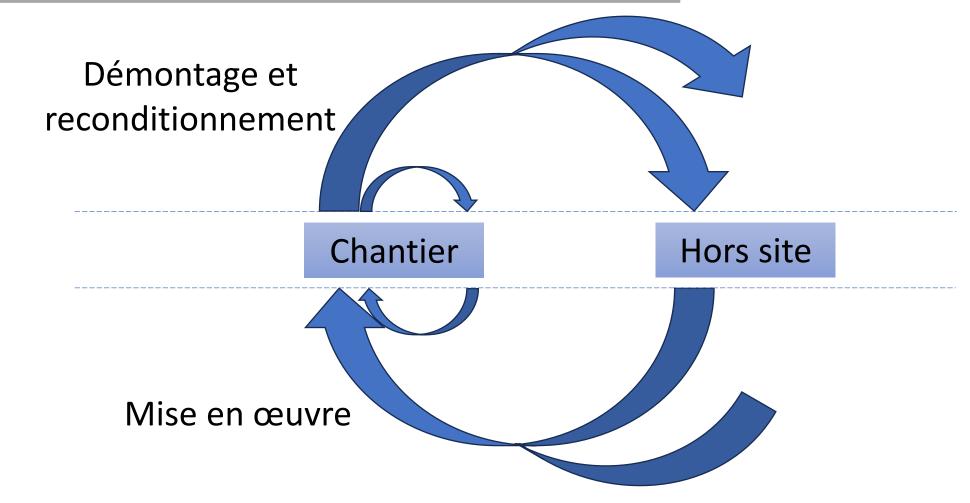




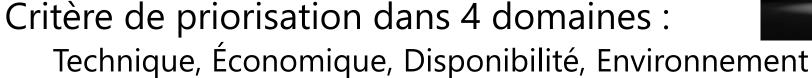
Le réemploi



Le réemploi sur chantier



Priorité sur les clauses à haute valeur ajoutée



- Tacilité de démontage
- Facilité de remise en œuvre
- **▼**Modularité
- Stockage in situ
- Quantité en place (occurrences)

- Offre actuelle (opérateur, service et produit)
- Localisation
- Impact environnemental de production
- Niveau d'exigence performancielle







06.44.3b



Le travail prévoit :

- Récupération de carreaux incomplets
- Taux de perte
- **▼**Motifs
- Nettoyage
- Tri des lots
- **TEvacuation des déchets**
- **▼**Stockage
- Test de démontage



- Critères de sélection esthétiques
- **▼**Échantillon



Réemploi





Revêtements de sols en carreaux de céramique

Le travail distingue :

- Matériaux neufs
- Matériaux de réemploi





Pour les matériaux de réemploi, la sélection s'opère sur base :

- d'un usage de destination similaire à l'usage initial (ou moins sollicitant)
- de tests sur échantillons
- de critères esthétiques

Diversité des matériaux de réemploi



Pavés en béton Panneaux de fibres de bois Briques de terre cuite Fenêtres et portes-fenêtres en bois Carreaux en céramique Tuiles en terre cuite Serrures Dalles d'éveil à la vigilance Portes intérieures en acier Fenêtres et portes-fenêtres en PVC Poignées Seuils en pierre Portes intérieures en bois Ferme-porte

Panneaux de polyuréthane Arrêt de porte Portes d'entrée en bois Barres anti-panique

Bois pour charpentes planes Portes d'entrée en aluminium

Fenêtres et portes-fenêtres en aluminium Tapis plain Charnières Pavés en pierre

Panneaux de laine minérale Tablettes en bois

Dalles en béton préfabriqué Paumelles

Dalles alvéolaires

Tablettes en pierre



Les matériaux recyclés







32.42.4a Isolation en rouleaux/matelas - laine de mouton



Diversité des matériaux recyclés



Empierrement Étanchéité en bitume plastomère

Abrasif de sablage Isolant en coton

Matériau autocompactant réexcavable Bornes carrées en PVC recyclé

Verre cellulaire Laine de mouton Granulats hydrocarbonés

Pavés en pierre naturelle Isolant en polyester EPDM

Laine de verre Ouate de cellulose Dalles en pierre naturelle

Béton cellulaire pour bétons légers Fibres de verre soufflées Laine minérale

Isolant en fibre de bois Granulats de béton

Granulés de liège expansé Fibres cellulosiques soufflées

Étanchéité en bitume élastomère

Panneaux de caoutchouc



En conclusion...

Clauses déchets du CCTB contribuent à ...



- Maintenir à jour les connaissances réglementaires de chaque acteur concerné
- Impliquer l'ensemble des acteurs dans la gestion des déchets, le plus en amont possible
- Être proactif et exemplaire

En pratique, les clauses permettent :

- D'organiser et d'optimiser la logistique sur chantier (stockage, collecte, ...)
- De faciliter la circularité des flux (tenue d'un système documentaire)
- De développer un maximum la prévention et le recyclage des déchets
- D'augmenter le tri sélectif de certaines fractions de déchets
- D'inciter au réemploi des matériaux et à l'utilisation de matériaux recyclés



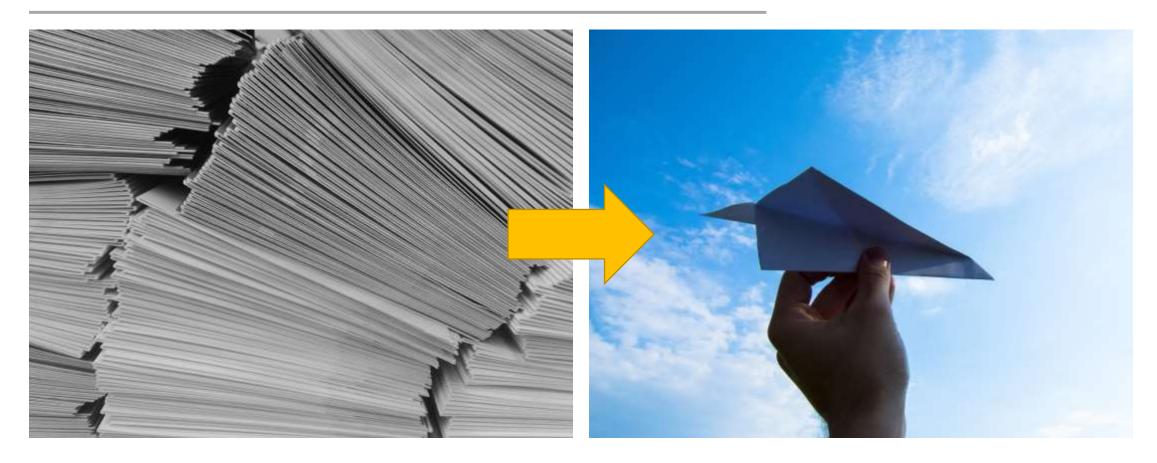


Offrir aux déchets - matériaux une seconde vie !





CCTB = Outil de simplification



Outils, aide et FAQ sur https://batiments.wallonie.be/

À votre service...



Réponses à vos questions et accompagnements à l'utilisation du CCTB

Helpdesk CCTB pour entrepreneurs infoCCTentrepreneurs@embuild.be

Helpdesk CCTB - Christian Capart infocct.ap@CCTB.zendesk.com



Cellule environnement Embuild Wallonie Hélène Delloge et Jérôme Canéi environnement.wallonie@embuild.be Facilitateurs environnement UWA Charlotte Braeckman et Martin Berwart environnement@uwa.be











